

DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE

Direction de la planification cantonale

PLAN DIRECTEUR CANTONAL 2030 Carte n°1 - Principes de densification Annexe aux fiches A01 à A08

LES PÉRIMÈTRES ET TRACÉS SONT REPRÉSENTÉS DE MANIÈRE APPROXIMATIVE. LA DÉLIMITATION EXACTE SERA AFFINÉE A L'OCCASION DES PLANIFICATIONS ULTÉRIEURES.

QUARTIERS MIXTES

Densité intermédiaire à forte : ID minimal = 1,8 à 2,5

Densité modérée à intermédiaire : ID minimal = 1 à 1,8

Densité modérée :

Noyaux suburbains : ID minimal = 0,8 à 1 Villages ruraux : ID minimaux différenciés

Grands périmètres de densification différenciée de la zone 5 : ID minimaux différenciés

ZONE 5

Densité faible : IUS maximal = 0,6

Périmètres de protection (rives du lac, IUS max : 0,2)

QUARTIERS À DOMINANTE ACTIVITÉS ET ÉQUIPEMENTS

Densité intermédiaire : ID minimal = 1,8

Densité modérée : ID minimal = 1

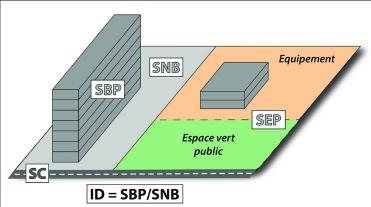
Densité faible : ID minimal = 0,6

MOBILITÉ

Lignes de chemin de fer existantes / compléments à étudier

® ⊕ Gares ou haltes existantes / en projet

Axes forts TC existants / compléments à étudier



L'ID (indice de densité) est le rapport entre la surface brute de plancher destinée aux logements et aux activités (SBP) et la surface nette de terrain à bâtir (SNB), soit la surface totale du périmètre concerné (ST), dont sont déduites les surfaces projetées vouées à la circulation externe (SC) et au raccordement et les surfaces vouées aux espaces et équipements publics d'une certaine importance (SEP), répondant au minimum aux besoins d'un quartier, par exemple une école, un mail ou un parc public. Cet indice sert à déterminer la densité des surfaces constructibles pour le logement et les activités.